République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-154-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

N° 154/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

Lancement de l'étude sur les Tuileries de Malbrans

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	0
- Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibérations en date des 11 février et 29 mai 2019 validant un cahier des charges et un plan de financement, l'assemblée communautaire avait autorisé le Président à lancer des études portant sur les Tuileries de Malbrans. Celles-ci devaient permettre un diagnostic du bâtiment et une étude d'opportunité de reconversion de cette friche industrielle. Or, cette étude n'a finalement pas été faite en raison des coûts supérieurs de l'offre par rapport aux estimations.

Aujourd'hui, le bâtiment menaçant de s'écrouler, il devient urgent de travailler conjointement avec la commune et l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF) pour relancer ces études d'opportunité et de faisabilité. C'est pourquoi l'exécutif du 29 juin 2026 a confié cette mission au Vice-président en charge du développement économique.

Dans ce contexte, l'EPF, compétent pour ce type d'études, a été contacté afin de formaliser les différentes étapes du projet en deux parties distinctes :

1°) Opportunité

2°) Faisabilité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-154-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

La phase opportunité est destinée à évaluer la possibilité de sauvegarder le bâtiment et ses deux annexes, elle se compose d'études spécifiques diverses (structure, état sanitaire, mesurages etc...). Au regard de l'état du bâtiment, il est proposé de réaliser l'étude structure sans délais.

A noter que les résultats des premières études feront l'objet de retour en commission développement économique. A chaque étape et en fonction des conclusions techniques, il sera décidé de la poursuite ou non du projet. De même, avant de lancer les études, une réunion avec l'ensemble des partenaires institutionnels sera organisée pour valider le cahier des charges qui permettra la consultation et de consolider le plan de financement.

Au regard de ces éléments d'informations et de méthodologie exposés ci-dessus, le conseil communautaire décide, à la majorité avec 76 voix pour et 1 abstention de M. Bérion :

- d'autoriser le Président à lancer officiellement cette étude portant sur l'opportunité puis la faisabilité de reconversion du site des Tuileries de Malbrans portant sur les parcelles ZI 84 et 85 ;
- De valider un premier devis à hauteur de 6 950 € HT avec l'entreprise Teckicéa pour une étude structure du bâtiment et de ses deux locaux d'habitation.

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président